

REGION DE KIDAL

*_*_*_*_*_*

DIRECTION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT

SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE

*_*_*_*_*_*

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

*_*_*_*_*_*

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DRDSES-KIDAL

NOVEMBRE 2025

Rapport d'Activités de la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal 2025

Table des matières

I-	Présentation du service	
1-	Création :	4
2-	Missions de la DRDSES :	4
3-	Missions du SLDSES du Cercle :	6
4-	Organisation et fonctionnement de la DRDSES et des Services Locaux (SLDSES):	7
4-1	Organigramme de fonction de la DRDSES :	8
4-2	Organigramme du SLDSES	9
4.3.	Situation du personnel de la région	10
II-	Activités menées.....	
III-	Difficultés rencontrées	
IV –	Perspectives pour l’année 2026	
	Conclusion	

SIGLES/ABREVIATIONS

- ASACO : Association de Santé Communautaire ;
- CCDSSES : Centre Communal de Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- DRDSES : Direction Régionale de Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- FELASCOM : Fédération Locale des Associations de Santé Communautaire ;
- FERASCOM : Fédération Régionale des Associations de Santé Communautaire ;
- SISo : Système d'Information Sociale ;
- SLDSES : Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- PDREAS : Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'Amélioration des Services de Riposte Locale à la COVID-19 ;
- PRODESS : Programme de Développement Sanitaire et Social ;
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ;
- UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- OIM : Organisation Internationale des Migrations ;

I. PRESENTATION DU SERVICE (CREATION, MISSIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT) DE LA DRDSES ET DES SERVICES SUBREGIONAUX

1- Création :

La Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal est un service déconcentré du Ministère de la Santé et du Développement Social créée par Décret N°09-578/ P-RM du 27 octobre 2009 et modifié par le Décret N°2017- 0942/ P-RM du 27 novembre 2017 portant création des Directions Régionales et des Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire. Elle est rattachée à deux Directions Nationales, il s'agit de la Direction Nationale du Développement Social créée par ordonnance n°00-062/P-RM du 29 septembre 2000 et la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire créée par ordonnance n°2016-002/P-RM du 15 février 2016.

2- Missions de la DRDSES :

La Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal est un service déconcentré du Ministère de la Santé et du Développement Social et est rattachée aux Directions Nationales du Développement Social et de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire de Bamako. Elle est dirigée par un Directeur Régional nommé par arrêté du Ministère de la Santé et du Développement Social sur proposition des Directeurs Nationaux du Développement Social et de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire.

Il existe actuellement dans la région de Kidal neuf (9) Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire de cercle.

Placée sous l'autorité administrative du Gouverneur de Région, la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets les politiques et stratégies nationales en matière de développement social et de l'Economie solidaire.

A cet effet, elle est chargée de :

- Assurer une mission d'appui conseil, de coordination, de planification, de suivi- évaluation vis à vis des Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire et des organisations de la société civile ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, programmes et ou plans d'actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie, du bien être des individus et des populations notamment les plus pauvres ;

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, programmes et ou plans d'actions en matière d'extension des régimes de prévoyance sociale, de sécurité sociale, d'assurance maladie et des mécanismes de filets sociaux ;
- Contribuer à la promotion des activités des associations caritatives et de bienfaisance et du volontariat ;
- Assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes, projets et autres interventions en matière d'aide sociale, de solidarité, de promotion humanitaire, de prévoyance sociale, de sécurité sociale, d'assurance maladie et des mécanismes de filets sociaux ;
- Contribuer au développement des conditions favorables pour l'accès des couches vulnérables de la région au microcrédit ;
- Contribuer au développement à l'appui conseil et au renforcement des capacités des organisations des personnes handicapées, des personnes âgées, des sociétés coopératives, des mutuelles sociales, des associations et autres groupements de la région et en assurer le suivi ;
- Veiller à l'application de la réglementation relative aux mécanismes d'aide sociale, de solidarité, d'action humanitaire, de mutuelle sociale, des mouvements coopératifs, associatifs et autres groupements ;
- Contribuer au niveau régional à la production des statistiques en vue d'établir les indicateurs en matière de solidarité, d'action humanitaire, de sécurité sociale, d'assurance maladie et d'économie solidaire et sociale ;
- Veiller à la réalisation des études et recherches dans le domaine de la solidarité, d'action humanitaire, de la protection sociale et d'économie solidaire et sociale au niveau régional ;
- Participer à la mise à jour des registres régionaux des bénéficiaires de protection sociale et d'économie solidaire ;
- Promouvoir le partenariat entre tous les intervenants dans le domaine de la solidarité, d'action humanitaire, de protection sociale et d'économie solidaire ;
- Instruire les dossiers de demande d'agrément des sociétés coopératives, mutuelles sociales, associations et groupements ;
- Contribuer à l'information, la sensibilisation, la mobilisation des secteurs mouvements mutualistes, coopératifs, associatifs et autres groupements.

3- Missions du SLDSES du Cercle :

Le Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire du cercle a pour mission de :

- Elaborer et de mettre en œuvre les objectifs et les plans et programmes d'actions du Cercle en matière de solidarité, de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de promotion de l'économie solidaire ;
- Suivre les activités des établissements privés d'actions et d'œuvre sociales ;
- Suivre la gestion des dossiers de création des coopératives et mutuelles ;
- Instruire les dossiers de création d'établissement sociaux ;
- Elaborer et de mettre en œuvre les programmes de mobilisations sociale ;
- Gérer l'aide et le secours ;
- Collecter et de traiter les données en vue de l'élaboration des statistiques sociales ;
- De mettre en œuvre les activités de lutte contre les fléaux sociaux ;
- Promouvoir le partenariat entre tous les intervenants dans le domaine de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale ;
- Coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes, projets et autres interventions en matière de prévoyance sociale, de sécurité sociale, d'assurance maladie et des mécanismes de filets sociaux ;
- Contribuer au développement et au renforcement des capacités des sociétés coopératives, des mutuelles sociales, des associations et autres groupements du cercle ;
- Contribuer au développement des conditions favorables pour l'accès des couches vulnérables du cercle au microcrédit ;
- Veiller à l'application de la réglementation relative aux mutuelles sociales, sociétés coopératives, associations et autres groupements intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;
- Contribuer au niveau local à la production des statistiques en vue d'établir les indicateurs de sécurité sociale, d'assurance maladie, de sécurité alimentaire et d'économie sociale et solidaire ;
- Veiller à la réalisation d'études et recherches/développement dans le domaine de la protection sociale et d'économie solidaire au niveau local ;
- Elaborer et de procéder à la mise à jour des registres locaux des bénéficiaires de protection sociale et d'économie solidaire ;

- Veiller à la mise en œuvre de toutes mesures relatives à l'amélioration de la qualité des prestations en matière de protection sociale au niveau local.

4- Organisation et fonctionnement de la DRDSES et des Services

Locaux (SLDSES):

La Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal est dirigée par un Directeur Régional nommé par arrêté du Ministère de la Santé et du Développement Social sur proposition des Directeurs Nationaux du Développement Social et de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire.

Suivant le Décret n°2017-0955/P-RM du 04 décembre 2017, le cadre organique des directions régionales et des Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire est fixé comme suit :

Le Directeur Régional est assisté par les Chefs de Division et du personnel de soutien (Un secrétariat, une comptabilité, Chauffeurs, gardien et manœuvre).

La Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire comprend :

- **En staff :**

- L'unité de planification et du système d'information sociale.

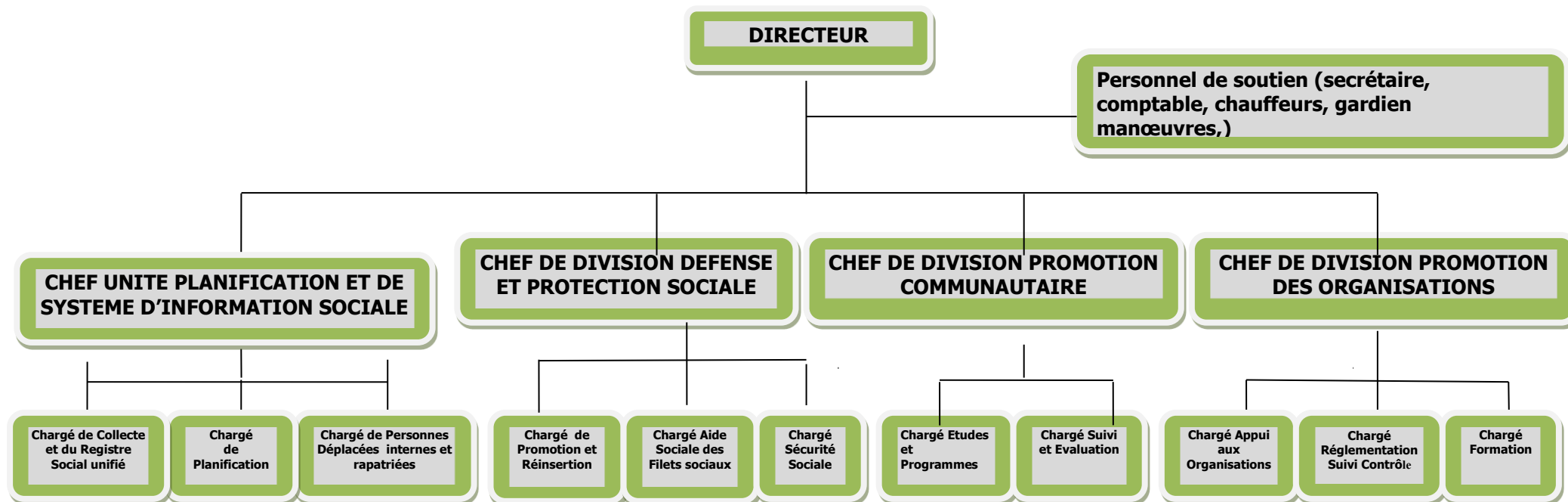
- **En ligne, trois (03) Divisions :**

- La Division Défense et Protection Sociale ;
- La Division Promotion Communautaire ;
- La Division Promotion des Organisations

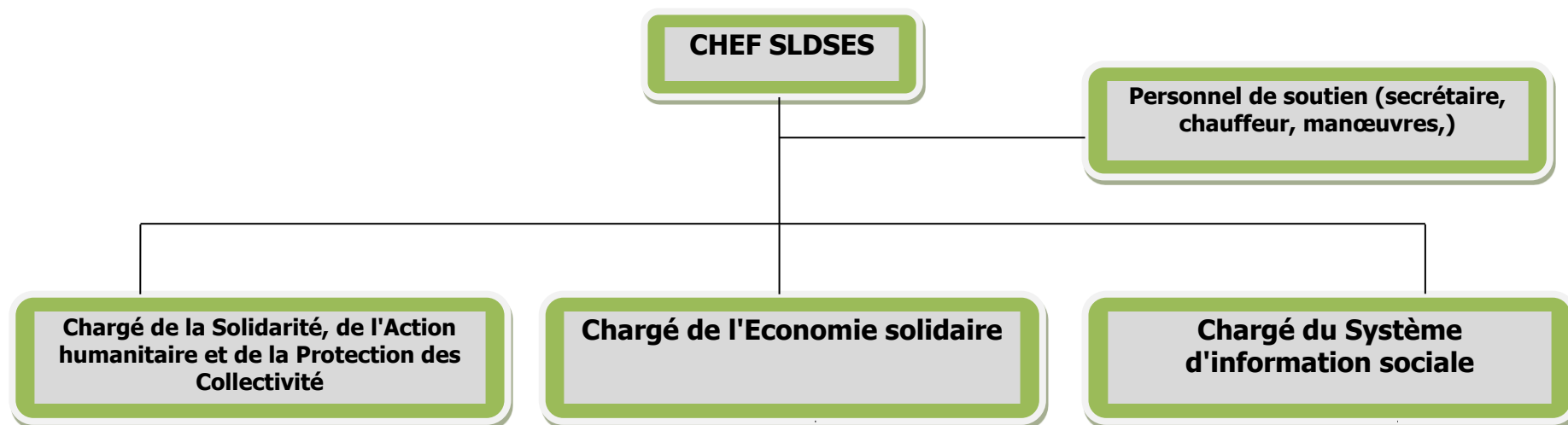
Il existe au niveau de la région quatre (4) services subrégionaux :

- Le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire d'Abeïbara ;
- Le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kidal ;
- Le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire de Tinessako ;
- Le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire de Tessalit ;

4-1 Organigramme de fonction de la DRDSES :



4-2 Organigramme du SLDSES



4.3. Situation du personnel de la région

Qualification	Nombre		Sources de financement				Ecart par rapport au cadre organique
	Existant	Requis	Etat	Recette propre	Collectivité	Extérieur	
Administrateur de l'Action Sociale (A)	5	5	4	0	1	0	0
Technicien Supérieur de l'Action Sociale (B2)	0	11	0	0	0	0	11
Maître de l'enseignement fondamental (B)	1	0	0	0	1	0	0
Comptable (B2)	0	1	0	0	0	0	1
Secrétaire de bureau (B1)	0	1	0	0	0	0	1
Adjoint administratif (C)	0	1	0	0	0	0	1
Adjoint service financier (C)	1	0	1	0	0	0	0
Chauffeur	2	2	2	0	0	0	0
Planton/ Manoeuvre	0	1	0	0	0	0	1
Gardien	0	1	0	0	0	0	1
Total	9	23	7	0	2	0	16

Commentaires : Le personnel social pour l'ensemble de la région est de neuf (09) agents dont cinq (5) Administrateurs de l'Action Sociale, un (1) maître de l'enseignement fondamental, un (1) adjoint des services financiers et deux (2) chauffeurs. On constate une insuffisance de personnel dans la région par rapport au cadre organique prévu.

Actuellement, deux (02) administrateurs de l'Action Sociale sont mutés.

Le besoin en personnel pour la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire s'impose pour la mise en œuvre des activités.

II- LES ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2025

2.1- Points sur l'organisation des aspects spécifiques :

- **Point sur la mise en œuvre de la politique de mobilisation sociale pour la promotion de la santé (mobilisation sociale, IEC, plaidoyer) :**
 - La diffusion des messages sur les radios de proximité sur la vaccination contre le cancer du col de l'utérus et du sein sur financement de l'UNICEF ;
 - L'organisation et l'orientation des leaders religieux et communautaires, les relais, les groupements de femmes/jeunes et les journalistes à Kidal sur financement de l'UNICEF ;
 - L'organisation des sessions de plaidoyer auprès des Académies et CAP dans la région et les districts sanitaires sur financement de l'UNICEF ;
 - La sensibilisation et l'orientation des Directeurs d'écoles, les enseignants, les élèves (leçons de vies) et les parents d'élèves sur l'introduction du vaccin de l'HPV dans le PEV de routine à Kidal sur financement de l'UNICEF ;
- **Point sur les renforcements de capacités / Formations :**
 - La participation à l'atelier de renforcement des capacités des acteurs sur l'accès humanitaire axée sur la localisation à Gao sur financement de l'UNICEF ;
 - L'organisation de l'atelier de lancement du projet accès basé sur la localisation dans la région de Kidal au centre NIALY à Gao sur financement de l'UNICEF ;
 - L'organisation de l'atelier de formation des agents de collecte dans les 05 communes de la région de Kidal sur l'outil ODK collect à Gao dans le cadre du Projet accès basé sur la localisation dans la région de Kidal sur financement de l'UNICEF ;
 - La participation à la formation sur la Protection contre l'Exploitation et l'Abus Sexuel (PSEA) le cadre de la réponse humanitaire sur financement de l'UNICEF.
- **Autres activités spécifiques :**
 - La participation à l'atelier bilan des interventions des acteurs en matière de Mobilisation Sociale, Engagement et Contrôle Citoyen à l'Hôtel Kanou dans la région de Koulikoro sur financement du PDREAS ;
 - La participation au forum sur l'Action Humanitaire dans les Pays de la Confédération de l'Espace AES à Bamako ;
 - La participation à l'atelier de présentation du Plan Opérationnel de Travail (POT) 2025 aux partenaires de la région de Kidal dans le cadre du programme de coopération Mali-UNICEF;

- L'organisation de la revue semestrielle du Plan Opérationnel de Travail (POT) 2025 du Programme de Coopération Mali-UNICEF 2020-2026 de la région de Kidal ;
- La réalisation de la formation des bénéficiaires du projet PAFEEM sur les groupements d'intérêt économique et en société coopérative à Kidal sur financement de l'UNICEF à travers l'ONG Nouveaux Horizons ;
- La réalisation d'une mission d'évaluation multisectorielle rapide des besoins de 485 ménages déplacés pour 1640 Personnes Déplacées Internes dans les communes de Kidal et Aguel-Hoc avec l'appui financier du PAM.

2.2- Point sur les actions humanitaires

2.2.1- Situation des calamités et catastrophes naturelles :

➤ Situation sur les inondations :

- La participation à l'atelier de validation du bilan des inondations de 2024 et l'élaboration du plan d'actions de prévention et de gestion des inondations 2025 à Sélingué sur financement de l'UNICEF;
- La tenue de la réunion du comité régional de pilotage de crises et catastrophes dans le cadre de la gestion des inondations ;
- L'enregistrement de 304 ménages sinistrés pour 2 155 personnes victimes des inondations dans deux (2) cercles (Kidal et Aguel-Hoc) dont 44 ménages sinistrés pour 302 personnes victimes dans le cercle de Kidal et 260 ménages sinistrés pour 1 853 personnes victimes des inondations dans le cercle d'Aguel-Hoc ;
- L'assistance en vivres (02,768 tonnes de riz, 02,768 tonnes de mil, 90 litres d'huile, 100 kg de sucre et 44 kg de sel) et non vivres (07 cartons de savon, 133 moustiquaires, 90 couvertures, 90 nattes, 01 bâche et 03 tentes) 44 ménages sinistrés pour 302 personnes victimes des inondations de la ville de Kidal par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES ;

➤ Situation sur les incendies :

- Le recensement de deux (02) cas d'incendies dans la ville de Kidal ;
- L'assistance en vivres (100 kg de riz, 10 kg de sucre et 10 litres d'huile) à deux (02) ménages victimes d'incendie à Kidal par la DRDSES ;
- L'assistance en non vivres (02 marmites, 01 carton de savon, 02 nattes, 02 seaux, 02 bouilloires et 02 couvertures) à une personne victime d'incendie à Kidal par l'ONU-FEMMES à travers la DRDSES ;

2.3- Point sur la protection sociale :

- La participation à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie des secteurs agricole et informel par les mutuelles de santé ;
- La participation à la Conférence Nationale sur la Protection Sociale à Bamako ;
- La participation à l'atelier de concertation régionale des états généraux sur la situation de la femme, de l'Enfant et de la famille à Bamako.

2.4- Situation des assistances / appuis humanitaires :

➤ Etat / Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)

- La participation à l'assistance de 03 tonnes de riz, 60 bidons d'huile de 5 litres à 60 anciens combattants et veuves militaires de Kidal par le Commandant de Zone de Défense N°7 ;
- L'assistance en vivres (400 kg de riz et 20 litres d'huile) à 08 personnes vulnérables dans la ville de Kidal ;
- L'assistance à une fille mère d'enfant abandonné en vivre (25 kg de riz et 5 litres d'huile) et non vivres (02 moustiquaires, 02 pots pour bébé, 02 seaux et 01 carton de savon) dans la ville de Kidal par la DRDSES ;
- La participation à l'assistance en vivres (5,700 tonnes de riz et 114 bidons d'huile de 5 litres) à 114 Personnes Déplacées Internes d'Aguelheck et de Takalote dans la ville de Kidal par le Gouverneur de la région de Kidal ;
- L'assistance de vivres (03 tonnes de riz et 500 kg de sucre) aux personnes Déplaces Internes des sites d'Intekoi, Tazaragafte, Intidbane et aux personnes vulnérables par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES ;
- La participation à la distribution de 415,150 tonnes de riz à 43 303 personnes vulnérables dans les cercles de Kidal, Tessalit, Aguel-hoc, Takalote, Anefif, Tinessako, Achibogho, Abeïbara et aux personnes déplacées internes de Takalote, Aguelheck, Intekoi, Tazaragafte, Intekoi et Intidbane par le CSA à travers le Gouverneur de la région.

➤ PAM :

- La participation à la distribution de vivres (675,405 tonnes de riz, 49 155 litres d'huile) à 10 456 personnes vulnérables dans les communes de Kidal, Takalote, les Personnes Déplacées Internes d'Iklahane, Aguelheck, Intekoi, Intidbane et Tazaragafte par le PAM à travers l'ONG EFFAD ;
- La participation à la distribution de 1,680 tonne de CSB++ à 251 femmes Enceintes de Kidal, Takalote et des sites des Personnes Déplacées Internes d'Iklahane et d'Aguelheck par le PAM à travers l'ONG EFFAD ;

- La participation à la distribution de 17,209 tonnes de CSB++ à 3701 enfants de 6 à 23 mois des personnes vulnérables de Kidal, Takalote et des sites des Personnes Déplacées Internes d'Iklahane et d'Aguelhec par le PAM à travers l'ONG EFFAD.
- **ONG MUSLIM :**
 - La distribution de viandes (08 têtes d'animaux) à 216 ménages déplacés du site d'Intekoi par l'ONG MUSLIM And Mali à travers le Préfet et la DRDSES de Kidal.
- **Première Urgence Internationale (PUI) :**
 - La participation à l'assistance en coupons alimentaires à 230 ménages (populations hôtes et Personnes Déplacées Internes) dans la ville de Kidal d'une valeur de 21 757 500 FCFA par l'ONG Première Urgence Internationale (PUI) ;
- **ONU-FEMMES :**
 - La distribution de non vivres (75 pagnes WAX, 60 couvertures, 121 moustiquaires, 134 nattes, 74 seaux, bouilloires, 75 gobelets, 62 cartons d'eau de javel, 47 cartons de savon, 130 taxes inox, 130 marmites, 10 fourneaux, 74 bâches) à 372 ménages pour 462 Personnes Déplacées Internes du site d'Iklahane par l'ONU-FEMMES à travers la DRDSES ;
 - La participation à l'appui en AGR (vivres, matériels et intrants) à 07 groupements de femmes de Kidal par l'ONU-FEMMES à travers l'ONG NOVA-Mali ;
- **Assistance du Conseil Norvégien des Réfugiés (NRC) :**
 - La participation à l'assistance en vivres et Kits NFI en CASH à 372 Personnes Déplacées Internes d'Iklahane dans la commune urbaine de Kidal d'une valeur de 42 780 000 FCFA par le Conseil Norvégien des Réfugiés (NRC) ;
 - La participation à l'assistance en vivres et Kits NFI en CASH à 202 Personnes Déplacées Internes d'Aguelheck dans la commune urbaine de Kidal d'une valeur de 23 230 000 FCFA par le Conseil Norvégien des Réfugiés (NRC);
 - La participation à la distribution de vivres (7,500 tonnes de riz, 100 bidons d'huile de 5 litres, 100 kg de Sel marin) à 100 Personnes Déplacées Internes (PDI) en appui au Ministère de la Santé et du Développement Social par NRC à travers l'ONG EFFAD ;
- **Mouvement AN BI KO :**
 - La participation à la distribution de Kits alimentaires (02,500 tonnes de riz, 500 kg de sucre, 100 bidons d'huile de 5 litres, 20 kg de thé, 100 kg de semoule et 100 kg de datte) à 100 ménages vulnérables à Kidal par le Mouvement AN BI KO.
- **FAO :**

- La participation à la distribution de 40 tonnes d'aliments bétail à 200 pastoraux hôtes et personnes déplacées internes dans la commune urbaine de Kidal par la FAO à travers l'ONG EFFAD ;
- **PSAAF3 / ASSADDEC :**
- La participation à la distribution de kits non alimentaire (50 morceaux de savon, 500 paquets Omo, 50 boîtes de parfum, 50 paquets de couches et 50 paires de chaussure) à 50 femmes et filles dans le cadre du lancement du projet d'appui à l'autonomisation des femmes et filles à travers l'accès aux AGR dans la commune urbaine de Kidal par le PSAAF3 à travers l'ONG ASSADDEC – Kidal.

2.4- Développement de la solidarité et la lutte contre l'exclusion :

- **Sounkalo Solidarité :**
- La participation à la distribution de 20 tonnes de riz aux fidèles musulmans et aux personnes vulnérables dans les cercles de Kidal, Tessalit, Aguel-hoc, Takalote et Anéfif dans le cadre de l'opération Sounkalo Solidarité par le CSA à travers le Gouverneur de la région de Kidal;
- La distribution de 04 tonnes de riz à 309 ménages pour 4 052 personnes déplacées internes de Tazaragafte, Intekoi et Intidbane dans le cadre de l'opération Sounkalo Solidarité par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES ;
- **Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion :**
- La tenue de deux (02) réunions préparatoires par le comité régional de pilotage du mois de la solidarité ;
- La validation du choix du parrain régional du mois, des parrains et marraines des quatre (4) semaines thématiques et les préparatifs du lancement des activités ;
- Lancement officiel des activités du mois par le Gouverneur de la région ;
- La visite aux quatre (04) personnes âgées avec remise de geste symbolique (200 kg de riz, 200 kg de mil et 100 Kg de sucre, 08 moustiquaires, 04 cartons de savon et une enveloppe symbolique: 400.000 Fcfa) par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES et le Parrain régional du mois dans le cadre du lancement de la 30^{ème} édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion dans la région de Kidal ;
- La distribution de vivres (3,718 tonnes de riz, 3,718 tonnes de mil, 01,100 tonne de sucre et 44 Kg de sel) et non vivres (03 cartons de savon) à 96 ménages vulnérables (victimes des inondations et du Bureau du Conseil Régional des Personnes) dans le cadre du lancement de la 30^{ème} édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion dans la région de par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES ;

- La distribution de non vivres (88 couvertures, 132 moustiquaires, 88 nattes, 88 seaux avec couvercle, 88 bouilloires, 88 jerricanes, 09 cartons de kits de dignité et 03 cartons de savons) à 44 ménages sinistrés pour 302 personnes victimes des inondations dans le cadre du lancement de la 30^{ème} édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion dans la région de Kidal par l'UNICEF à travers la DRDSES ;
- La remise de vivre (50 Kg de riz, 05 Kg de sucre, 05 litres d'huile, 01 carton de patte alimentaire) et non vivres (01 carton de savon et 02 moustiquaires) à une femme déplacée malade au site des PDI d'Intekoi par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES ;
- Distribution de vivres (02 tonnes de riz, 200 litres d'huile soit 40 bidons de 5 litres, 01 tonne de sucre et 10 cartons de patte alimentaire) et non alimentaire (05 cartons de savons) aux femmes victimes des inondations, veuves des victimes de guerre, veuves PDI et veuves handicapées dans la commune urbaine de Kidal dans le cadre de la 2^{ème} semaine de la femme et de l'enfant de la 30^{ème} édition du MSLE à Kidal par la Marraine et le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES;
- La distribution de 40 Kits NFI à 40 femmes victimes des inondations, veuves des victimes de guerre, veuves PDI et veuves handicapées dans la commune urbaine de Kidal dans le cadre de la 2^{ème} semaine de la femme et de l'enfant de la 30^{ème} édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion avec l'appui du Directeur Régional de la Santé;
- L'assistance alimentaire (50 kg de riz, 05 Kg de sucre et 01 Kg de sel) et non alimentaire (02 couvertures, 02 seaux en plastique et 02 pots pour enfant à une femme déplacée interne du site d'Intekoi de Kidal, ayant subi une intervention chirurgicale par la DRDSES;
- L'accompagnement scolaire de 45 enfants dont 25 de parents victimes des inondations et 20 de parents démunis dans la ville de Kidal en 45 kits scolaires d'une valeur de 450 000 FCFA avec l'appui de l'Etat à travers le Ministère de la Santé et du Développement Social (MSDS) et l'ONG AMSODE de Kidal ;
- La distribution de 10 cartons d'eau de javel à 40 femmes (PDI, femmes vivant avec un handicap et veuves victimes de guerre) dans le cadre de la 30^{ème} édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion à Kidal par l'ONU-FEMMES à travers la DRDSES ;
- La tenue d'une conférence de sensibilisation sur le cancer du col de l'utérus et des seins par l'ordre des sages- femmes avec l'appui de la Direction Régionale de la Santé ;

- L'organisation des séances de sensibilisation sur la vaccination contre le cancer du col de l'utérus, les mesures de prévention du paludisme, les conseils hygiéno-diététiques relatifs au diabète et à l'hypertension artérielle ayant touché 1 063 personnes ;
- La dotation de non vivres (40 cartons de savon, 200 couvertures, 200 seaux, 100 bidons, 100 pots pour enfant, 200 moustiquaires, 80 nattes, 03 cartons d'eau de javel) des couches vulnérables (veuves des porteurs d'uniformes, femmes seules chargées de famille, personnes vivant avec un handicap, Personnes Déplacées Internes, femmes Mama Yeleen) par le Ministère de la Santé et du Développement Social et les partenaires (UNICEF et ONU-FEMMES) à travers la DRDSES ;
- La dotation en non vivres (662 couverture, 574 moustiquaires, 574 nattes, 574 seaux avec coucle, 574 seaux sans couvercle, 574 bouilloires, 550 Jerricanes, 72 cartons de savons, 100 kits familiaux, 550 seaux avec robinet, et 547 pots pour enfant) à 574 Personnes Déplacées Internes d'Iklahane et Aguelheck par l'UNICEF à travers la DRDSES ;
- La dotation de vivres (05 tonnes de riz, 01 tonne de sucre, 100 kg de sel) aux personnes déplacées internes de Takalote, Tazaragafte, Intekoi, Intidbane et aux personnes vivant avec un handicap par le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la DRDSES;
- La dotation d'une (1) moto tricycle à une (1) femme vivant avec un handicap ;

2.5- Point sur le Développement des organisations de l'Economie Solidaire et sociale :

➤ Situation des sociétés coopératives :

Dans le cadre de l'harmonisation des sociétés coopératives à l'Acte Uniforme l'OHADA relative aux droits des sociétés coopératives, la région compte 57 sociétés coopératives dont 13 nouvelles créations en 2025. Parmi ces créations, nous avons 12 sociétés coopératives simplifiées avec un total de 398 nouveaux adhérents.

➤ Situation des mutuelles de santé :

- L'organisation des journées d'animation et de sensibilisation sur l'assurance mutualiste dans le cadre du RAMU dans la région de Kidal sur financement du budget d'Etat ;
- La région compte deux (02) mutuelles de santé à Kidal et Tessalit mais qui ne sont pas fonctionnelles depuis les événements de 2012 ;

III- DIFFICULTES RENCONTREES

- L'insuffisance de personnel social qualifié dans les structures du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES et SLDSES) pour la mise en œuvre des activités;
- La faible assistance en termes de vivres et non vivres aux Personnes Déplacées Internes ;

- L'absence de site d'accueil formalisé des Personnes Déplacées Internes (PDI) à Kidal ;
- La faible fonctionnalité des Associations de Santé Communautaire ;
- L'inachèvement de la construction des bâtiments de la DRDSES en chantier ;
- L'absence de local propre pour les services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire des cercles ;
- L'insuffisance de financement des AGR pour la réinsertion socioéconomique des Personnes Déplacées Internes et des femmes veuves civiles et militaires;
- L'insuffisance de moyens logistiques (véhicules et motos) pour la mise en œuvre des activités ;
- L'absence de magasin propre à la DRDSES pour le stockage des vivres et non vivres ;
- L'accès difficile de certaines localités de la région.

IV- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

La consolidation des acquis dans les domaines suivants :

- Le renforcement des ressources humaines ;
- Le renforcement des compétences du personnel social à travers la formation continue ;
- La promotion des actions de lutte contre la pauvreté (financement des AGR et réinsertion des groupes vulnérables, etc.) ;
- Le renforcement de la solidarité et des actions humanitaires à travers la résilience des populations face aux calamités et les catastrophes ;
- Le renforcement de capacités des membres des comités de veille (région, cercle et commune) sur la prévention et la gestion des catastrophes ;
- La mise en œuvre d'un plan de communication en faveur des inondations et autres catastrophes ;
- Le renforcement de capacités des organes de gestion des ASACO et des mutuelles de santé ;
- Le renforcement des mécanismes de prise en charge des personnes démunies ;
- L'extension de la couverture maladie universelle à travers les mutuelles de santé ;
- Le plaidoyer auprès des autorités administratives et des collectivités pour le paiement régulier des quottes parts du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et du Système de Référence /Evacuation ;
- L'organisation des activités de la 31^{ème} édition 2026 du mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion;
- Le renforcement du partenariat avec les différents acteurs humanitaires.

Conclusion :

Durant l'année 2025, à l'instar des autres régions du Mali, la région de Kidal n'a pas été épargnée par les inondations. Ces inondations et autres catastrophes naturelles rendent considérablement les populations vulnérables.

Les inondations en 2025 ont touché 304 ménages pour 2 155 personnes victimes avec des dégâts matériels très importants. Une solidarité pour unir nos forces et gestes de générosité autour des victimes des inondations a été possible dans le cadre de la culture de la paix et de la cohésion sociale.

Les résultats obtenus sont le fruit des efforts conjugués de la DRDSES avec les autres services techniques, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers sous le leadership des autorités régionales.

Fait à Kidal, le 30 Novembre 2025
Le Directeur Régional

Fodé KANTE
Administrateur Civil

ANNEXE

Tableau 1 : Situation des Personnes Déplacées Internes dans le cercle de Kidal

Cercles	Sites / Localités d'accueil	Nombre de ménages	Nombre de personnes déplacées internes		
			Femmes	Hommes	Total
Kidal	Tazaragafte	47	125	128	253
	Aliou	109	176	179	355
	Intidbane	77	185	176	361
	Intekoi	216	498	438	936
	Angamali	75	149	111	260
	Etambar	29	62	72	134
	Iklahane	372	611	851	1462
	Aguelhek	202	263	788	1051
Aguel-Hoc	Inafatlaless	81	150	129	279
	Aguel-Hoc	189	311	290	601
Total général	10	1397	2 530	3 162	5 692

Tableau 2: Situation des Personnes déplacées retournées dans les cercles de Kidal et Tessalit

Cercles	Nombre de ménages	Nombre de personnes			
		Enfants	Femmes	Hommes	Total
Kidal	288	624	368	246	1238
Tessalit	100	66	231	260	557
Total général	388	690	599	506	1795

Commentaires : Ces personnes déplacées retournées proviennent de Takalot, Ebeleh, Touzek, Tassik, macine, Kayonne, Gao, Ménaka, Gossi, Timtaghène, Tinzawatène, Borg, Timiyawène, Tamarasset, Ikadewane, Tagararat, Alkide et Ibdakane

Tableau 3 : Situation des victimes des inondations 2025 dans la région de Kidal

Cercles	Nombre de ménages	Nombre de personnes victimes			
		Enfants	Femmes	Hommes	Total
Kidal	44	205	52	45	302
Aguel -Hoc	260	441	808	604	1 853
Total général	304	646	860	649	2 155

Commentaires : Durant l'année 2025, la région a enregistré 304 ménages sinistrés pour 2 155 personnes victimes des inondations dans les cercles de Kidal et Aguel-Hoc dont 44 ménages sinistrés pour 302 personnes victimes dans le cercle de Kidal et 260 ménages sinistrés pour 1 853 personnes victimes des inondations dans le cercle d'Aguel-Hoc.



Distribution alimentaire gratuite aux personnes vulnérables (Personnes Déplacées Internes, Personnes Déplacées Retournées, personnes démunies) du CSA à travers le Gouverneur de région.



Cérémonie de lancement de la 30^{ème} édition du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion

Commentaires : La DRDSES a enregistré 1 397 ménages pour 5 692 Personnes Déplacées Internes dont 2 530 femmes et 3 162 hommes en provenance des localités de Talataye, Ménaka, Anderamboukane, Djebock, Tagararat, Tassik, Tinfadimata, Aguelheck et Takalote.